

**Commune de MARCELLUS****Séance du Conseil Municipal du 28 Avril 2014**

Convocation du 22 avril 2014

**Présents** : DERC Jean-Claude, DIO Bernard, REYNAUD Bernard, CAIN Marie-Dominique, MARTIN Sandrine, BRESSON Jacques, BAZAS Jean-Marie, DUBOURDIEU Leslie, CASTETS Joël, LAFITTE Frédéric, SCHLEGEL Loïc, LECOMTE Christelle, FRECCHIAMI François.

**Absents et excusés** : MIRAMBET Sébastien, MONTILLAUD Jean-Luc (pouvoir à DERC Jean-Claude).

**Secrétaire de séance** : BRESSON Jacques.

M. le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent d'ajouter le dossier n° 7 : délibération pour modification des horaires d'enseignement de l'école primaire. Le conseil accepte.

**I - Dossier n° 1 : Délibération n° 34 : Rectificative commission des impôts.**

M. le Maire informe le conseil municipal que lors de la précédente réunion les membres pour former la commission des impôts avaient été désignés. Il s'avère que les membres hors commune n'étant pas assujettis à une imposition communale de Marcellus, doivent être remplacés. M. le Maire propose :

Titulaires hors commune : Navail Jean-Marie (Montpouillan), Mérignac Guy (Samazan).

Suppléants hors commune : Gergerès Pierre (Montpouillan), Dardengo Jeanne (Marmande).

Le conseil municipal accepte de nommer ces membres.

**II - Dossier n° 2 : Délibération n° 35 : Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.**

Suite au renouvellement du conseil municipal, les membres présents doivent délibérer pour attribuer l'indemnité au comptable à compter du renouvellement du conseil municipal. A l'unanimité le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité budgétaire au comptable de la collectivité.

**III - Dossier n° 3 : Délibération n° 36 : Fixation du seuil d'engagement des poursuites du receveur municipal.**

Le conseil municipal décide de fixer les seuils d'engagement de poursuites comme suit :

- Emission d'un titre de recette > ou égal à 5 €

Seuil plancher fixé par les articles L.1611-5 et D.1611-1 du CGCT

- Mise en demeure > ou égal à 30 €

- OTD CAF ou employeur (seuil réglementaire suivant article R.1617-22 du CGCT),

saisie rémunération employeur et saisie attribution CAF > ou égal à 30 €

- OTD banque (seuil réglementaire suivant article R.1617-22 du CGCT)

et saisie attribution banque > ou égal à 130 €

- saisie vente > ou égal à 230 €

**IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 37 : Vote des trois taxes locales.**

Le conseil municipal décide de ne pas changer les taux pour 2014, à savoir : taxe habitation : 8,87 %, taxe foncière bâtie : 18,59 %, taxe foncière non bâtie : 77 ;58 %.

**V - Dossier n° 5 : Délibération n° 38 : Vote du budget primitif 2014.**

M. le Maire présente le budget primitif. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2014 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses/Recettes : 890 549 Investissement : Dépenses/Recettes : 441 224 (incluant les restes à réaliser).

**VI - Dossier n° 6 : Désignation des élus référents.**

M. le Maire propose aux membres présents que chacun des élus soient référent dans un domaine, à savoir :

Loïc Schlegel : communication, multi média ; Jean-Luc Montillaud : relations publiques ; Sébastien Mirambet : sécurité civile, plan de sauvegarde communal ; Christelle Lecomte : domaine associatif ; Frédéric Lafitte : domaine économique (artisan, commerçants...) ; François Frecchiami : protection de la nature ; Leslie Dubourdieu : intercommunalité (VGA) ; Joël Castets : animation, multi média ; Jacques Bresson : locations salles et logements et agence postale ; Jean-Marie Bazas : tourisme auprès de VNF, du Conseil Général et de VGA ; Bernard Reynaud : sécurité sur le domaine public ; Marie-Dominique Cain : population ; Sandrine Martin : relations humaines, personnel communal, école et micro-crèche ; Bernard Dio : énergie, SDEE 47, ERDF, TTOALGAZ ; Jean-Claude Derc : relations publiques hors commune.

**VII - Dossier n° 7 : Délibération n° 39 : modification des horaires d'enseignement de l'école primaire.**

Suite à la réforme des rythmes scolaires et afin de pouvoir mettre en place le PEDT dans le RPI, il convient d'adapter les horaires d'enseignement. Le Maire propose les horaires suivants : Lundi et jeudi : heures d'enseignements de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 ; TAP de 15h30 à 16h30.

Mardi et vendredi : heures d'enseignement de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Le conseil municipal accepte ce changement d'horaires.

**- Questions diverses :**

Syndicat Assainissement et Eau Potable : Président : Régine Poveda, Vice-Président : Jean-Claude Derc.

Eau 47, délégué : Jean-Claude Derc.

Prix de l'eau potable : part du Syndicat : 0,55 €, abonnement : 36,40 €

Assainissement, part du Syndicat : 0,4214 €, abonnement : 30,41 €

Syndicat d'Irrigation : Président : Serge Caze, Vice-Président : Paul Derc.

SMIDEM, SMIVAL : délégué par VGA : Jean-Claude Derc.

Bernard Dio prend la parole pour faire le compte rendu de la visite des deux stations d'épuration par la SATESE : les contrôles sont bons. Le débit pour la station dans le bourg est de 130 m<sup>3</sup>/jour, pour la station de Burossais : 10m<sup>3</sup>/semaine : les cuves sont défectueuses.

Joël Castets prend la parole pour faire le compte rendu de son intervention à l'école : nettoyage des ordinateurs. Un ordinateur est à réparer. Il y a un problème au niveau du tableau numérique.

Loïc Schlegel prend la parole concernant la salle sociale. Il indique que les portes ferment mal, qu'il y fait froid et qu'elle aurait besoin de rénovation.

Bernard Reynaud prend la parole. Suite à la gêne des enfants qui se changent lors des entraînements de danse ou autre, Il propose l'achat de panneaux pour faire paravent dans la salle de quartier afin d'offrir un peu d'intimité.

Chenil de Caubeyres : Bernard Reynaud fait le compte rendu de la réunion du 12 avril dernier. La possibilité est offerte aux communes membres d'acquérir un lecteur de puces pour 80 €.

Sandrine Martin prend la parole. Elle informe le conseil qu'elle a fait appel à un traiteur pour le repas républicain (18€/personne) mais qu'il n'a pas de possibilité pour le 28 juin. Elle propose de reporter la date en septembre.

Joël Castets propose de faire un repas avec les produits locaux sous forme de « hamburger », géré par un traiteur.

Sandrine Martin parle du contrat d'avenir. Quatre personnes ont été reçues mais une seule conviendrait. Elle prend contact avec la mission locale pour établir le contrat.

Délégués SCOT :

Sont désignés délégué titulaire : Jean-Claude Derc et délégué suppléant : Jean-Marie Bazas.

La séance est levée à 1h15.

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° page</b>
34	Commission des impôts rectification des membres hors commune	25
35	Indemnité de conseil allouée au comptable	25
36	Fixation du seuil d'engagement des poursuites du receveur municipal	25
37	Vote des trois taxes locales	25
38	Vote du budget primitif 2014	26
39	Modification des horaires d'enseignement de l'école primaire	26